

M. RITCHIE: Non, mais l'existence de cette organisation rendrait, je pense, beaucoup plus probables des pourparlers suivis surtout au sujet de tout plan ou projet de cette nature, qu'un pays ou un autre pourrait envisager. C'est une obligation en vertu de l'article 3, et l'on pourrait espérer et s'attendre qu'on établira un usage de collaboration et de consultation développé au sein de la nouvelle organisation, qui rendrait beaucoup plus possible, sinon certaine, cette collaboration étroite sur tout sujet important pour les pays membres et les autres pays en dehors du groupe.

Le sénateur LAMBERT: Oseriez-vous formuler une opinion, même à titre strictement personnel, au sujet de l'influence que les États-Unis peuvent avoir dans une telle situation?

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Peut-être préféreriez-vous donner votre opinion à huis-clos.

(Les délibérations se poursuivent à huis-clos.)

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): On nous a réellement donné une très bonne explication de cette convention.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions, messieurs les sénateurs? Dans la négative, je désire exprimer à M. Ritchie, en notre nom à tous, notre vive reconnaissance. Nous vous remercions, monsieur Ritchie, de votre opinion très versée en la matière.

Le sénateur ASELTINE: Y a-t-il d'autres témoins?

Le PRÉSIDENT: Non, à moins que le Comité ne désire entendre d'autres témoins?

Est-ce le vœu du Comité de soumettre cette convention à l'approbation du Sénat?

Des VOIX: D'accord.

Le Comité s'ajourne.